J’ai participé à la réunion organisée récemment par l’Union des métiers et des industries de l’hôtellerie (UMIH) du Loiret à Vienne-en-Val au sujet des « pré-enseignes » et leur ai apporté mon total soutien. En effet, la règlementation actuelle (issue d’une législation qu’il faut préciser) est très restrictive pour ce qui est du signalement, à l’entrée des communes, des restaurants, hôtels et autres activités. Cela se traduit en chiffre d’affaires et peut mettre en cause la viabilité d’un certain nombre d’établissements.

Je considère qu’il y a, à cet égard, de grandes inégalités. En effet, dans les zones urbaines, il y a des immenses panneaux annonçant des entreprises de restauration… alors qu’on cherche noise à des restaurants qui apposent des panneaux de 80 centimètres de haut à l’entrée d’une commune rurale !

Je participerai début janvier à l’audience que nous avons sollicitée à cet égard auprès du préfet du Loiret. J’ai posé au ministre de l’Économie une question écrite à ce sujet. J’ai enfin fait une déclaration qu’on a pu lire dans la presse.

Jean-Pierre Sueur

>> Lire la question écrite

>> Dans les médias :

- La République du Centre
- Mag’Centre
- France Bleu Orléans

Phoca PDF